



Septembre 2006

La région que nous voulons

***Contribution de la CFDT
au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France***

La région que nous voulons

Chapitre 1 ***p 1***

Les grands choix pour l'aménagement de l'Ile-de-France

Chapitre 2 ***p 7***

Le développement économique, l'emploi et la Formation Professionnelle au cœur de l'Ile-de-France

Chapitre 3 ***p 17***

Les transports que nous voulons

Chapitre 4 ***p 21***

Une politique de l'habitat pour réduire les inégalités sociales et territoriales

Chapitre 5 ***p 25***

Des équipements et services de proximité répondant aux besoins des salariés



La région que nous voulons

La CFDT Ile-de-France et l'ensemble de ses organisations agissent au quotidien pour améliorer la situation des millions de salariés de notre région.

Améliorer les conditions de vie des salariés, c'est autant mener l'action syndicale dans l'entreprise que dans le territoire. La construction du SDRIF et ses projets d'aménagement du territoire sont donc un enjeu de premier ordre pour notre syndicalisme.

En zone urbaine dense comme dans les communes rurales franciliennes, à côté de l'emploi, les moyens de transport, l'offre en terme d'habitat, d'équipements collectifs et services pour la petite enfance, l'éducation ou la santé conditionnent la vie des salariés comme leur accès à l'emploi.

Notre vision d'un SDRIF, et donc nos propositions et nos critiques sur le projet régional sont sous-tendues en permanence par la dimension prioritaire que nous donnons à la question de l'emploi ; qu'il s'agisse de lutter contre le chômage destructeur du lien social ou de chercher la sécurisation des parcours professionnels pour réconcilier la nécessaire adaptabilité du tissu économique avec la stabilité sociale que réclame chaque salarié.

Bien vivre en Ile-de-France c'est autant de bonnes conditions d'emploi ou une formation satisfaisante durant toute sa vie professionnelle que de trouver à se loger ou à se rendre à son travail dans de bonnes conditions.

La CFDT Ile-de-France a participé activement, aux côtés de nombreux autres acteurs, au processus de révision du SDRIF engagé par le Conseil régional.

Au-delà de ses interventions, la CFDT Ile-de-France a voulu cette contribution écrite pour mieux affirmer ses choix.

Pour passer des choix aux actes, le SDRIF devra être réellement prescriptif, s'imposer à tous, ne pas être seulement un document d'urbanisme mais se donner les moyens de réalisation concrète.

L'esprit participatif qui a présidé à sa préparation doit se retrouver dans sa mise en oeuvre sur tous les territoires franciliens. Le renforcement du dialogue et de l'implication des acteurs sociaux est une condition de sa réussite pour un développement durable.

Enfin, en Ile-de-France, c'est aussi par la primauté donnée à la dimension régionale que le SDRIF peut devenir un cadre d'équilibre et d'équité pour aménager un ensemble territorial aux fortes disparités en matière d'habitat, de transports et de services de proximité.

Porteuse des valeurs de solidarité et de justice sociale, la CFDT Ile-de-France souhaite que chacun ait accès à un habitat digne qui s'inscrive dans une réelle mixité sociale et territoriale. Elle souhaite des transports collectifs accessibles à partir des besoins de mobilité de chacun. Elle souhaite que le SDRIF prenne toutes les dimensions du temps afin que l'articulation entre temps de travail, temps de loisirs, de culture, comme les périodes avant et après la vie « active » puissent se dérouler sans rupture.

C'est le sens de cette « Région que nous voulons » solidaire, équilibrée, dynamique et attractive.

Alain GIL
Secrétaire Général



La région que nous voulons

CRH : Comité Régional de l'Habitat. Auprès du Préfet de Région, organisme consultatif composé d'élus locaux, de professionnels du logement et de l'habitat, des partenaires sociaux et associations d'usagers... Il émet un avis notamment sur les orientations de la politique de l'habitat dans la région et sur les actions engagées par l'Etat et les collectivités territoriales.

CESR : Conseil Economique et Social Régional. Auprès du Conseil Régional, Assemblée consultative, constituée de représentants sociaux professionnels. Elle donne des avis notamment sur les questions d'aménagement du territoire, de développement économique, d'action sanitaire et sociale.

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Outil de gestion prospective des Ressources Humaines, méthode qui permet d'anticiper les évolutions conjoncturelles ou structurelles, individuelles ou collectives, et d'adapter les compétences des salariés aux besoins futurs.

HQE : Haute Qualité Environnementale. Démarche qualité qui vise à intégrer dans la construction de bâtiments (logements, bâtiments publics, tertiaires ou industriels) les principes du développement durable tels que définis au sommet de la terre en juin 1992.

LQSE : Label Qualité Sociale et Environnementale. Proposition de la CFDT Ile-de-France pour qualifier les zones d'activités qui ont développé des réseaux de communication, d'information, de services à la personne pour les salariés en vue de faciliter leur vie quotidienne.

MIN : Marché d'Intérêt National. En France, principal lieu de transaction des denrées alimentaires entre grossistes et commerçants, restaurateurs...

PRDFP : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles. Plan d'action qui fixe les priorités de la Région en matière de formation professionnelle à destination des jeunes et adultes (formation initiale et continue, apprentissage)

OIN : Opération d'Intérêt National. Acte par lequel l'Etat sur un périmètre géographique déterminé par décret, conduit des opérations d'aménagement d'envergure et/ou stratégiques, et dans lesquelles il conserve la maîtrise de la politique d'urbanisme.

OPTILE : l'organisation professionnelle des transports d'Ile-de-France. Optile, regroupe l'ensemble des entreprises privées exploitant des lignes régulières inscrites au Plan de transport d'Ile-de-France. Ces entreprises ou centres d'exploitation sont implantés principalement en proche et grande couronne. Cette organisation professionnelle est unique en son genre. Cohabite en effet au sein d'Optile des entreprises de toute taille.

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. Document d'urbanisme qui fixe les orientations et détermine sur le long terme la destination des sols. Le SDAU n'existe plus en tant que tel, remplacé par le SDRIF.

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. Document d'urbanisme prescriptif qui établit pour une période de 15/20 ans les grands aménagements régionaux dans les domaines du logement, des transports et des équipements. Elaboré par le Conseil régional, il est rendu exécutoire par l'Etat.

SRDE : Schéma Régional de Développement Economique. Document établit par le Conseil Régional qui définit les grandes orientations économiques régionales pour une période de 5 ans.

STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France. Instance représentative de l'ensemble des collectivités Territoriales d'Ile-de-France qui organise les transports publics sur le territoire francilien, en concertation avec la RATP, la SNCF, Optile.

Chapitre 1



Les grands choix pour l'aménagement de l'Ile-de-France

L'Emploi au cœur

Equilibre des économies, sécurisation des parcours professionnels, attractivité...

L'Ile-de-France a les atouts d'une grande région avec des activités économiques, industrielles et de services à vocation mondiale.

Sa population nombreuse comprend toutes les strates sociales pour lesquelles une économie résidentielle doit aussi être développée harmonieusement sur l'ensemble du territoire.

Les principes fondamentaux d'aménagement

Des territoires prioritaires pour réduire les inégalités

Les dix territoires prioritaires de l'ancien schéma directeur sont remplacés par des grands pôles de développement, des opérations d'intérêt régional, sans oublier les trois OIN voulues par l'Etat. Pour la CFDT, le rééquilibrage à l'Est reste plus que jamais un objectif à atteindre. L'action publique est indispensable pour réduire les inégalités sociales et territoriales notamment celles existant dans le Nord Est francilien.

Au-delà, des projets de territoires soutenus ou portés par les intercommunalités doivent permettre de réduire les inégalités à plus petite échelle et valoriser leurs atouts.

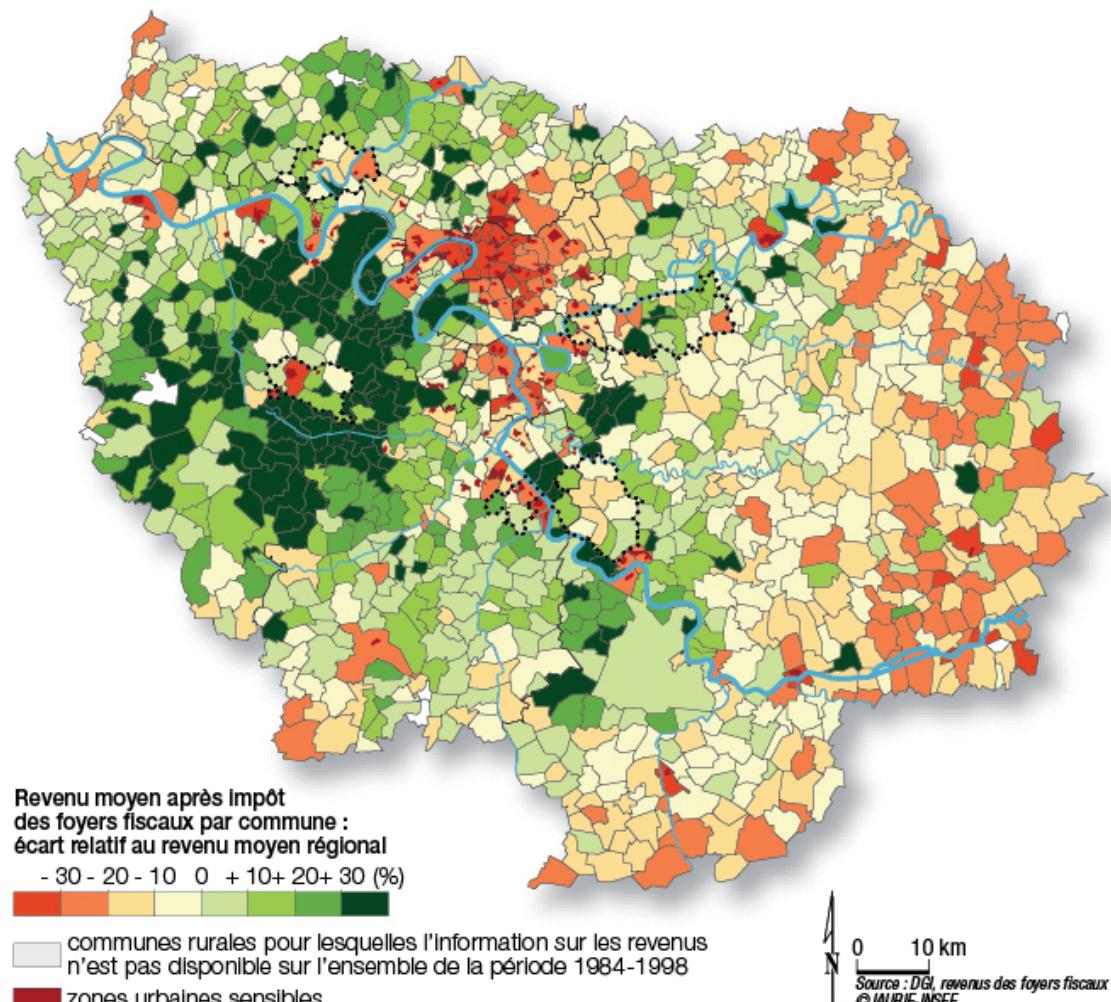
La mobilisation de tous les acteurs est indispensable pour sortir de cet état de fait. La CFDT souhaite une plus grande solidarité territoriale notamment par la généralisation d'agglomérations de taille et avec des moyens suffisants pour mener des politiques de cohésion sociale et territoriale en lien avec la région et l'Etat.

Après la logique des villes nouvelles, le polycentrisme

Le polycentrisme exprime l'existence reconnue de pôles dynamiques sur lesquels se bâtit le triptyque logement/emploi/transport à l'exemple des villes nouvelles. Mais les batailles d'influence se ressentent entre territoires : prépondérance ou non de Paris dans la détermination du SDRIF, poids de la « petite ceinture » (Paris et les villes de la petite couronne à forte urbanisation), influence des communes de grande banlieue non-agglomérées.

Le Conseil régional est dans une logique de grands bassins (quadrants ou pétales) où logements, transports, emplois, équipements et services doivent correspondre aux attentes

Revenu moyen des foyers fiscaux par commune : écart relatif au revenu moyen régional (1984 - 2002)



de ses habitants. Cette logique ne doit pas faire l'impasse sur l'équité francilienne. Par exemple l'accès à la culture, du fait de sa concentration sur Paris, intéresse tous les franciliens y compris ceux résidant à 50 Km de la capitale.

La densification comme réponse à l'extension de l'urbanisation

Pour offrir des services de qualité à tous les franciliens, il faudrait freiner l'extension de l'urbanisation de l'Ile-de-France car l'aménagement de nouvelles infrastructures ne pourrait être créé en correspondance.

L'amélioration de ces services dans le périmètre urbain actuel passe alors par une densification concertée de ce périmètre.

Mais que revêt plus précisément cet objectif ? Densification de la petite couronne, densification des franges urbaines, densification de Paris ?

Si nous sommes d'accord sur le principe d'une densification, celle-ci doit s'accompagner de l'amélioration des services en particulier en matière de logements, de transports en commun à haut niveau de service, d'équipements pour la petite enfance, sans oublier d'intégrer la qualité environnementale, la préservation et la valorisation de la ceinture verte ou de « pétales » vertes aux franges urbaines.

Vers une éco-région

Nous devons être attentifs à la qualité de l'environnement pour toute l'Ile-de-France en zones urbaines ou rurales. Les territoires en difficulté doivent aussi en faire partie (propreté, espaces verts...).

Enfin l'Eco région vise également les industries et l'ensemble du tissu économique francilien.

Le quotidien des Franciliens

L'habitat, une dimension à régionaliser

La CFDT Ile-de-France souhaite que la région développe une compétence logement forte visant à faciliter l'équilibre territorial, et la mixité sociale. Ces prérogatives faciliteront la réalisation de logements en relation avec les autres collectivités territoriales.

Nous approuvons l'objectif de 60 000 logements à construire par an pendant dix ans visant à répondre à la crise du logement. Mais avec quels moyens ? Et où ? La ségrégation spatiale ne sera réduite que si une politique volontariste et acceptée de tous y contribue, en y associant les partenaires sociaux et le 1% logement. Paris et tous les départements, de la petite couronne en particulier, doivent s'associer à cet objectif au risque sinon de reléguer les populations les plus modestes aux franges de l'Ile-de-France ou dans ses espaces les moins dotés en transport en commun.

La CFDT mobilisera ses structures et ses mandatés pour agir sur cette crise du logement en Ile-de-France dont les incidences

financières pèsent sur les salariés, du secteur public ou privé.

Certains publics sont encore plus impactés, tels les salariés saisonniers, ceux aux horaires atypiques et plus généralement les jeunes salariés.

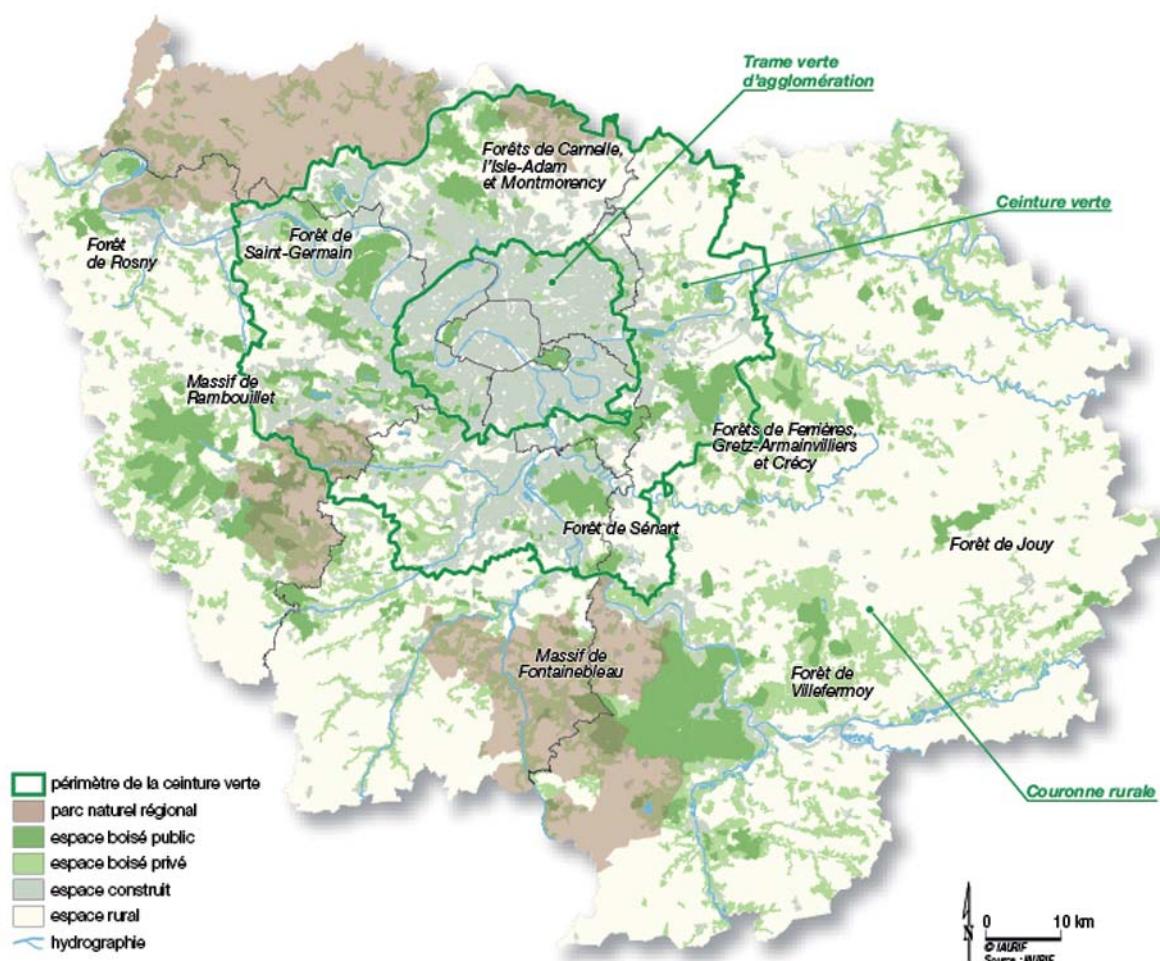
La CFDT s'impliquera en conséquence. Elle attend des collectivités territoriales et de l'Etat un engagement dans la durée et la cohérence pour mettre un terme à cette crise.

Des services de proximité et des équipements équitablement accessibles

La présence de services accessibles pour tous est un facteur incontestable de cohésion sociale. Or aujourd'hui trop de territoires ne disposent pas des services essentiels dont la population a besoin (services sociaux, santé, accueil petite enfance, péri-scolaire, structures et actions culturelles...).

Un rééquilibrage entre territoires doit s'opérer afin que chaque francilien ait accès facilement à des services et équipements de qualité quel que soit son lieu d'habitation.

Grands ensembles naturels d'Ile-de-France



Tous ensemble en Ile-de-France

L'articulation avec les schémas régionaux

Il devrait sur ce point y avoir une réelle mise en cohérence. Y compris sur les aspects de programmation, de financement ou d'évaluation. L'élaboration et la mise en œuvre des contrats de projet déterminés avec l'Etat doivent s'inscrire dans cette logique de cohérence.

Prescriptibilité et adaptabilité

Un tel projet a besoin de construire un processus souple de révision ou d'adaptation aux évolutions que la région connaîtra. Des formes appropriées doivent faciliter la mobilisation de tous dans le cadre d'une politique publique cohérente avec obligation de résultats. L'Etat peut s'impliquer pour contribuer à un co-arbitrage ou co-pilotage (et co-financement) avec la région.

La recherche de solutions partagées à partir de l'intérêt général guide l'action des collectivités. Mais en cas de désaccord entre ces collectivités un mode de régulation doit s'appliquer. Que ce soit pour les logements sociaux, les équipements ou les infrastructures de transport, ce schéma doit être applicable sur l'ensemble du territoire.

Le financement

Comment financer tous les projets, comment agir pour réduire les inégalités territoriales sans remettre en cause pour autant le dynamisme des collectivités ? Quelle fiscalité locale et soutien financier de l'Etat sont souhaitables ?

Place du dialogue social

Au-delà de notre participation à la construction du SDRIF, l'apport de la CFDT doit aussi être considéré comme un enjeu de reconnaissance du syndicalisme, de notre syndicalisme. Le Conseil régional, les autres collectivités territoriales peuvent et doivent favoriser le développement de la place des partenaires sociaux sur l'ensemble du territoire francilien.

Le Conseil régional propose de créer une conférence territoriale régionale. Si la création d'une telle structure de pilotage est opportune, sa composition est limitée aux élus locaux. Quelle place est donnée aux partenaires sociaux, à la société civile ?



Nous sommes légitimes à participer au développement de politiques publiques ou économiques d'un territoire dès lors que des salariés y travaillent. Sans remettre en cause les prérogatives et responsabilités des élus locaux ni les fonctions du CESR ou du CRH (Comité Régional de l'Habitat), la décentralisation et la complexité de notre société demandant de nouveaux modes de gouvernance, le dialogue social est incontournable à côté du dialogue politique. Il doit être renforcé à tous les niveaux.





L'Ile-de-France avec les autres

Un grand bassin parisien impliqué

Les grandes infrastructures franciliennes ont obligatoirement une influence sur les régions limitrophes de l'Ile-de-France. Que ce soit pour les déplacements des biens et des personnes, l'établissement du prix du foncier... Cette influence s'examine aussi dans un sens positif comme l'intérêt d'un

bouclage et d'un maillage complet du réseau TGV. Dans tous les cas, les décisions prises en Ile-de-France ne doivent pas faire fi de leurs incidences pour les villes et agglomérations voisines. Par conséquent une concertation régulière avec les régions du grand bassin parisien est indispensable.

Au delà des frontières...

Pour développer l'attractivité internationale de l'Ile-de-France et renforcer sa place dans l'Europe, ce Schéma doit viser à valoriser et optimiser les atouts franciliens y compris en terme d'emploi.



Quel bilan de l'ancien SDRIF ?

Le SDRIF de 1994 développait cinq grands thèmes

- 1- Une ambition européenne**
- 2- L'aménagement du territoire**
- 3- Le Bassin Parisien**
- 4- Un développement raisonnable de la population et une évolution équilibrée des emplois**
- 5- Les infrastructures de transport**

A la lecture de ses grands objectifs on ne peut pas dire que le SDRIF de 1994 ait été un échec, malgré ses imperfections. Le manque de moyens financiers de la part de l'Etat et des collectivités locales, l'absence de réelle prescriptibilité et la décentralisation qui a donné aux communes la compétence en matière d'occupation du foncier, ont été autant de freins à la réalisation des aménagements prévus. Ainsi en matière de logement, le SDRIF prévoyait la construction annuelle de 53000 logements, des logements diversifiés en taille, en localisation et en prix pour les familles, les étudiants et les personnes âgées. Il apparaît, outre les problèmes de financement, que toutes les communes n'ont pas joué le jeu et n'ont pas fourni les terrains nécessaires, pour la construction de logements ainsi que pour la localisation des activités industrielles.

En ce qui concerne le rapprochement habitat emploi et la réduction du phénomène de tertiarisation de certains secteurs, il importe de recommander la poursuite du conventionnement à savoir 2 m² de logement pour 1 m² de bureau.

Rappelons qu'il proposait en outre de lutter contre les exclusions et la ségrégation spatiale par la diversité sociale en tous points du territoire régional. Par le maintien des équipements de proximité, le développement des transports collectifs, le renforcement d'une ceinture verte, la poursuite des villes nouvelles et le développement de certains secteurs abandonnés par l'industrie traditionnelle comme la Plaine-Saint-Denis ou Seine Amont... Son objectif visait l'équilibre habitat emploi.

Pour les transports, contrairement au SDAU de 1965, qui donnait un équilibre en réalisant des infrastructures de transports en commun et routières, lesquelles ont vu d'ailleurs leur réalisation plus rapide, le SDRIF de 1994 mettait en avant les transports collectifs avec l'inscription de plusieurs rocades. Sa concrétisation au travers notamment du Contrat de Plan Etat Région 2000/2006 est bien insuffisante en raison de tergiversations de l'Etat et du manque de moyens attribués pour leurs réalisations.

D'autres chapitres ont vu leur réalisation plus ou moins réussie comme la lutte contre les nuisances, le développement de plates-formes intermodales pour le fret.

Le SDRIF de 1994 dont la vision était l'horizon 2015 a perdu beaucoup de sa crédibilité par son absence de prescriptibilité hormis la réservation d'emprises pour les futures infrastructures, et la concurrence entre les communes, les départements, la Région et l'Etat, mais aussi du fait du manque de financement.

Chapitre 2



Le Développement économique l'emploi et la formation professionnelle au cœur de l'Ile-de-France

Les *propositions de la CFDT*

- ◆ Anticiper pour sécuriser les parcours professionnels
- ◆ Développer l'attractivité de l'Ile-de-France dans un cadre international
- ◆ Rééquilibrer les bassins d'emplois et de vie
- ◆ Sécuriser les bassins industriels mono-activité
- ◆ Lutter contre les inégalités économiques et sociales territoriales
- ◆ Valoriser les métiers émergents dans les services à la personne
- ◆ Mettre en place des outils régionaux de gestion prévisionnelle de l'emploi
- ◆ Favoriser l'économie résidentielle
- ◆ Promouvoir le dialogue social territorial
- ◆ Agir pour une modernisation économique et sociale des TPE/PME
- ◆ Développer les pôles d'excellence dans les domaines des services du tourisme, de la culture par la création d'un pôle de compétitivité

Emplois et territoires : renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France

L'attractivité du territoire francilien est un objectif partagé par les acteurs économiques et sociaux. Une croissance raisonnée de l'activité doit bénéficier à l'emploi et aux salariés franciliens.

Equilibre, anticipation, sécurisation

Equilibre

Région en prise avec les échanges économiques internationaux, l'Ile-de-France doit développer ses atouts dans la compétition mondiale. Le maintien sur le territoire régional de l'activité des grandes entreprises industrielles et tertiaires est indispensable.

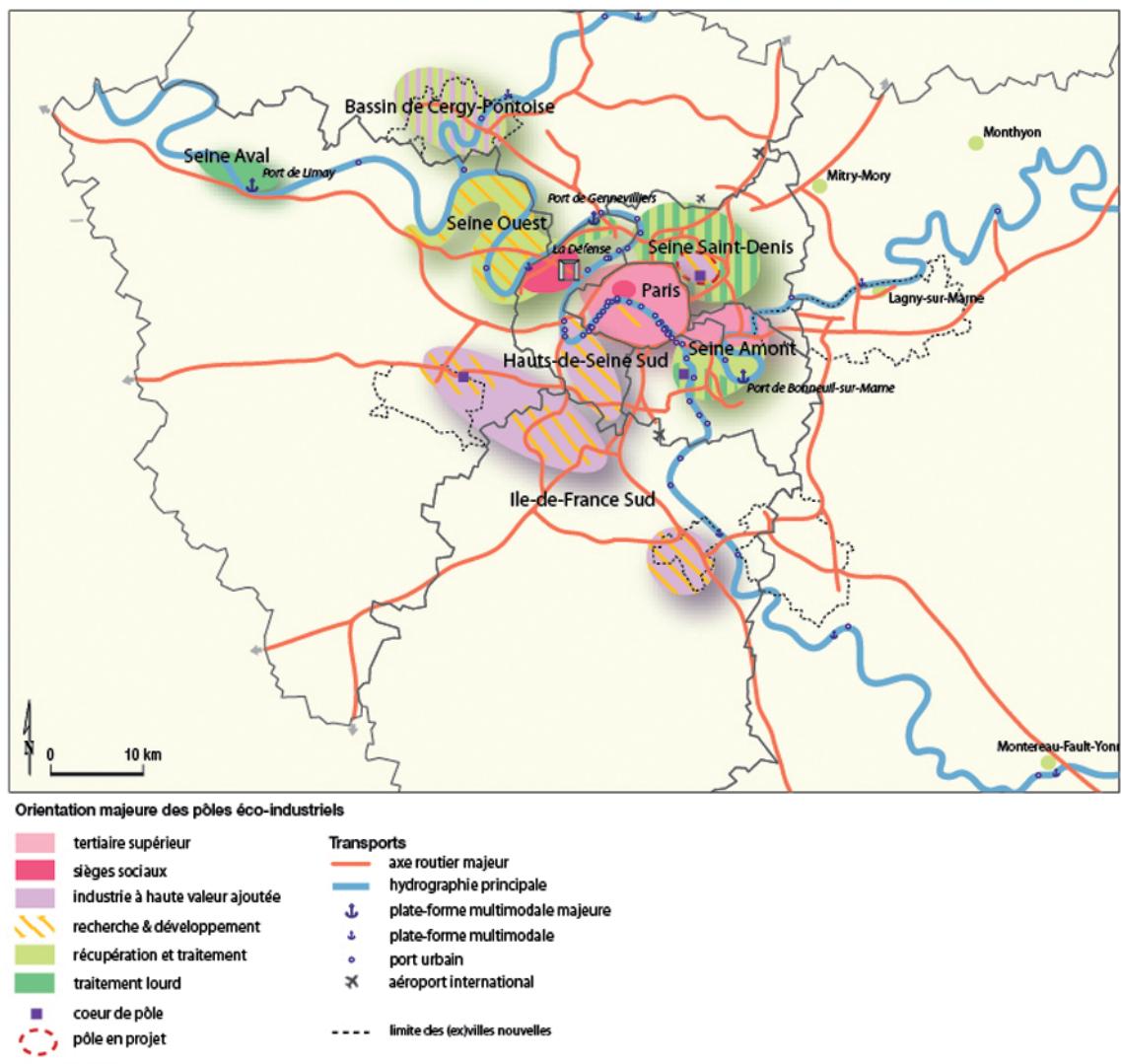
La constitution de pôles de compétitivité à « vocation mondiale » est à cet égard une innovation positive, dans la mesure où elle s'appuie sur une coopération entre grandes entreprises, PME, centres de recherche. Cette dynamique ne portera tous ses fruits que si elle intègre d'emblée un pilotage concerté des emplois et de la formation, dans les secteurs géographiques et/ou professionnels concernés.

Le déploiement à l'international de l'économie francilienne ne doit cependant pas se faire au détriment des activités plus résidentielles.

Les deux parties de l'économie francilienne ont besoin l'une de l'autre pour se développer. La localisation géographique des activités reste un enjeu important pour une répartition socialement plus pertinente, pour un rééquilibrage Est-Ouest et pour éviter une spécialisation territoriale exclusive.

L'Agence régionale de développement doit être l'outil régional mobilisé dans ce sens. En complémentarité de son activité à l'international, ses missions d'impulsion territoriale locale doivent être renforcées.

Les pôles éco-Industriels : un réseau en cours de structuration



Anticipation

Le tissu économique francilien est vivant. La nature et le volume des emplois en dépendent. Plutôt que de subir les évolutions et leurs conséquences souvent destructrices, il est préférable de développer les capacités régionales d'anticipation.

Outre les actions prioritaires telles que les pôles de compétitivité, la Région a besoin de se doter d'outils de projection sur l'avenir de l'ensemble de ses activités agricoles, industrielles et de service, privés et publics.

Sécurisation

Le caractère structurel et permanent des mutations économiques doit conduire à anticiper pour assurer dans les meilleures conditions la transition entre anciennes et nouvelles activités. Les dispositifs de soutien de l'emploi ne peuvent plus être limités à la défense des emplois existants, mais à favoriser leur adaptation, leur transfert, leur substitution par de nouveaux emplois. Une veille permanente régionale sur l'évolution des métiers est nécessaire.

Avec l'ensemble de ses partenaires, la Région doit promouvoir les outils existants : bilans de compétences, VAE... pour créer une qualification et une employabilité transférables dans les bassins d'emploi de l'Ile-de-France. Elle doit travailler à bâtir une véritable GPEC territoriale, et encourager la mutualisation des moyens et des actions en la matière en soutenant les plates-formes territoriales (inter-entreprises) de sécurisation des parcours professionnels, prenant appui sur les maisons de l'emploi, les comités de bassins d'emploi, les groupements d'intérêt public. Elle doit favoriser l'implication des partenaires sociaux dans la construction du dialogue social territorial.

Recherche et pôles de compétitivité

De par leur influence, européenne voire mondiale, les pôles de compétitivité, dont la CFDT soutient la démarche, sont un élément majeur de développement et de valorisation du territoire francilien. Ils constituent des « laboratoires d'expériences » pouvant servir d'exemples pour l'ensemble de l'Ile-de-France.

Il nous paraît aujourd'hui judicieux que la Région :

- Développe, au sein des pôles de compétitivité, des zones d'activités réservées, spécialisées, multi entreprises, qui permettent de créer des synergies entre elles.

- Définisse un schéma de développement urbain social labellisé LQSE, autour des transports, télécommunications, et de façon générale dans une vision de développement des services et équipements.
- Développe les capacités d'accueil des chercheurs, étudiants, doctorants qui concourent également par leurs travaux à la renommée internationale de la région.
- Valorise les ressources humaines. Notre organisation propose qu'un accompagnement professionnel permanent soit offert aux salariés par la mise en place de guichets d'accès professionnels, outils d'aide multi services. Ils pourraient constituer des observatoires de l'emploi constitutifs d'une gestion prévisionnelle des emplois.

Dans le domaine des équipements de recherche et d'infrastructures d'accompagnement, en matière de financement, la Région devra voir son rôle moteur s'accentuer. Son action, en cohérence avec les grands programmes nationaux, peut être le vecteur au plan régional, de la recherche sur le développement local durable.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sont aujourd'hui un élément essentiel au développement économique et à l'attractivité de l'Ile-de-France. La Région se doit donc d'être constamment en pointe et innovante en ce domaine notamment en fédérant les potentiels régionaux de recherche, d'enseignement, de formation, d'application industrielle...

Les activités industrielles, l'économie de proximité...

Les activités industrielles

Le modèle de politique industrielle des Trente glorieuses est aujourd'hui obsolète. L'économie mondialisée oblige à inventer de nouveaux outils de stratégie industrielle, intégrant un contexte beaucoup plus multi-polaire marqué par une implication croissante des acteurs internationaux.

Le choix des priorités industrielles doit être déterminé par la demande sociale, contribuer à la création d'emplois, au développement économique et social durable. Un pilotage de l'ensemble des acteurs est nécessaire pour réaliser les arbitrages évitant les mises en concurrence et saupoudrages stériles. Une action régionale pour l'emploi doit tenir compte de la diversité des problèmes industriels rencontrés. La stratégie régionale de soutien à l'industrie ne peut se limiter à l'action autour des pôles de compétitivité. Les craintes concernant l'avenir de plusieurs

secteurs présents en Ile-de-France doivent conduire à redéfinir les perspectives notamment dans les secteurs de la chimie, de l'industrie électronique ou aéronautique, de l'agroalimentaire, et de l'automobile, points forts de la région mais souvent situés au confins du territoire, avec un profil de mono-activité.

L'économie de proximité

Les besoins en services et équipements spécialisés vont croître pour les services à la personne, que ce soit pour l'accueil de l'enfance ou pour celui des personnes âgées sans oublier les autres besoins liés à la vie urbaine. La valorisation de ces métiers par une formation initiale et continue volontariste est nécessaire.

Ces métiers requièrent des qualifications. La CFDT demande que la politique de professionnalisation se poursuive pour ces personnels, à travers notamment la VAE. Ce secteur émergent « mérite » la mobilisation de tous les partenaires concernés, pour définir une politique porteuse d'avenir pour l'emploi, qui exprime les solidarités entre l'ensemble des composantes de notre société.

Le tourisme

Essentiel au développement économique de la région, le tourisme regroupe une large palette de métiers. Son activité profite également aux secteurs de l'hôtellerie, des transports, du commerce, de la culture... La CFDT fait de ce secteur une des priorités à soutenir. Elle propose des mesures qui visent à développer les activités du tourisme en Ile-de-France et créer des emplois durables notamment par un développement de la formation professionnelle. La CFDT demande à la Région de créer un pôle de compétitivité Tourisme Culture et Loisirs. Cette ambition implique de valoriser et aménager les espaces historiques, touristiques et espaces ouverts, et le parc hôtelier « économique », revoir la politique d'accueil des grands équipements culturels, faire de la taxe de séjour un véritable levier de financement du développement.



La culture

L'offre régionale culturelle est immense. Qu'elle soit du domaine du spectacle vivant, de la conservation du patrimoine, de l'enseignement artistique, elle est un facteur déterminant de l'attractivité de l'Ile-de-France. Cependant la culture ne doit pas être réservée à une quelconque élite mais partagée entre l'ensemble des franciliens, « l'offre de service » devant être également répartie. L'attrait culturel de la région est un élément du développement du tourisme d'affaires et les grandes opérations de prestige sont indispensables au maintien d'une activité qui favorise l'emploi, permanent ou non.

Les pratiques culturelles peuvent également participer à dynamiser l'emploi. La CFDT préconise que les métiers de fabrication, lutherie..., et commerces en résultant fassent l'objet d'une attention particulière, en imaginant la création d'un centre de fabrication et de diffusion dont l'implantation pourrait être située en Seine-St-Denis par exemple en utilisant des friches industrielles.

Les Petites et Moyennes Entreprises

Les TPE/PME sont les plus touchées par les licenciements économiques, les salariés concernés les plus fragilisés en l'absence de plans sociaux. Les politiques locales de l'emploi doivent s'appuyer sur le tissu des TPE-PME, en créant les conditions favorables à leur création et à leur développement.

Incontestablement des actions régionales sont à mener pour valoriser ces entreprises et améliorer les conditions de travail, et plans de carrière par l'incitation à la mise en place d'une GPEC.

Dans un univers économique concurrentiel, les TPE-PME ont besoin que la Région soutienne les actions de mutualisation et transferts de compétences entre grandes et petites entreprises. La Région devrait être impliquée pour développer des relations plus équilibrées en ce qui concerne la sous-traitance et les donneurs d'ordre. Les financements sur fonds régionaux des PME devraient être poursuivis, le développement du capital-risque régional encouragé.

Le développement durable des activités des TPE/PME, leur pérennité indispensable justifie qu'un soutien fort leur soit apporté à l'occasion notamment de reprise ou transmission d'entreprises.

La CFDT préconise la création de commissions paritaires locales, comme outil de développement économique et social, adapté aux réalités du territoire, et qui permettent une nouvelle forme de dialogue social territorial.

La santé

Dans une région marquée par un déséquilibre territorial de l'offre de soins, où les besoins vont s'intensifier par l'effet du vieillissement de la population, de son accroissement et où l'on assiste à une évolution de la demande qui se traduit par des exigences croissantes de la qualité et de la sécurité, la délivrance de soins de qualité suppose une disponibilité de personnels qualifiés.

Or, de nombreux postes sont vacants, l'Ile-de-France dispose d'une densité médicale importante, mais les effectifs stagnent et vont commencer à décliner à partir de 2010, en particulier chez les spécialistes.

La CFDT souhaite la mise en place d'une Agence Régionale de Santé afin de coordonner les objectifs et les moyens assignés à ce secteur. Les projets de réorganisations médicales, les moyens budgétaires à venir doivent impérativement être plus volontaristes pour qu'une politique apte à répondre aux réels besoins soit mise en œuvre.

Emploi et lutte contre les discriminations

Terre d'accueil pour les immigrants, l'Ile-de-France a dans son histoire toujours attiré nombre d'entre eux, qui ont contribué au développement économique, démographique de la région.

Aujourd'hui la situation se dégrade, notamment sur les territoires où les inégalités économiques et sociales conjuguées aux discriminations nuisent à la cohésion sociale et à la démocratie.

Si le taux de chômage en Ile-de-France est inférieur à la moyenne nationale, il est inégal entre départements franciliens, et entre types de population. De fait, des populations sont plus fortement touchées par l'exclusion sociale en fonction de leur lieu d'habitation ou d'autres facteurs discriminants. La CFDT rappelle que toute personne doit avoir accès à l'éducation, au logement et à l'emploi sans discrimination.



La CFDT considère l'emploi, le logement, l'éducation comme éléments indissociables pour une intégration sociale réussie des femmes et des hommes.

L'accès à l'emploi pour ces populations est une priorité incontournable de la CFDT et l'accès à la formation initiale et continue, un outil indispensable.

Des chantiers pour l'Ile-de-France

Le parcours emploi des jeunes

La disparité des taux de chômage par diplôme est révélatrice des difficultés d'insertion d'une partie importante des jeunes. Les délais d'accès à un emploi stable sont un second signe préoccupant.

L'insertion économique des jeunes est un enjeu régional essentiel.

L'action pour leur emploi doit s'articuler autour d'un système de formation, qui repose sur un socle commun de connaissances, base des parcours de formations ultérieurs. Le lien entre formation initiale et continue se doit d'être plus pertinent.

Les initiatives existantes qui permettent la rescolarisation, la discrimination positive doivent être poursuivies. Il nous apparaît enfin que la Région doit avoir une forte implication dans la politique de sectorisation pour garantir la mixité sociale dans les établissements scolaires.

Cette action doit se mener avec l'appui des structures locales de l'emploi, qui doivent bénéficier à l'échelle régionale d'une organisation cohérente de leur dispositif d'orientation, d'accompagnement des jeunes.

Enfin, le rapport, supposé difficile, qui existe entre l'entreprise et les jeunes doit être reconstruit, en offrant des perspectives d'évolution.

La mobilité professionnelle

La mobilité professionnelle, qu'elle soit choisie ou contrainte, doit être accompagnée.

Pour la CFDT, chaque salarié doit pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle de haut niveau au cours de sa carrière, soit pour accomplir un projet personnel, soit pour anticiper les évolutions liées aux métiers. Si les grandes entreprises publiques ou privées intègrent progressivement ces dispositifs dans leur politique de RH, la situation n'est pas la même dans les TPE/PME, où la formation est plutôt utilisée de manière « curative » que « préventive », alors qu'elle devrait être perçue comme un levier pour assurer en interne la pérennité des emplois et intégrer les mutations technologiques.

Le service public de l'emploi

Dans les faits, la définition du service public de l'emploi est encore floue. Un manque certain de cohérence, d'unité d'action existe aujourd'hui entre les différentes structures qui agissent sur le terrain, ce qui freine l'efficacité des différents dispositifs.

La création des maisons de l'emploi apparaît à la CFDT comme une solution pour fédérer localement l'ensemble des acteurs concernés par la politique de l'emploi. La CFDT souhaite que celles-ci s'adressent à l'ensemble des salariés, et non aux seuls demandeurs d'emploi.

L'emploi public

Toutes fonctions publiques confondues, la Région Ile-de-France regroupe le plus grand nombre de fonctionnaires. Plus que d'autres, la région parisienne connaît des problèmes d'effectifs en particulier au sein de l'Education Nationale, des Hôpitaux, de la Police, de la Justice.

La diversité des emplois des fonctions publiques, leur localisation sur tout l'espace francilien sont des atouts pour l'intégration des jeunes quel que soit leur niveau de formation initiale. La CFDT souhaite qu'une conférence annuelle des emplois publics se déroule, afin d'évaluer périodiquement les dispositifs de Gestion Prévisionnelle des Emplois, qui devraient être mis en place dans l'ensemble des collectivités publiques. Une méconnaissance existe sur la réalité de la fonction publique. Une association plus étroite devrait exister entre les partenaires concernés pour faire connaître la diversité de la fonction publique auprès des jeunes mais aussi auprès des salariés en reconversion professionnelle.

Le développement durable au service de l'emploi

Le concept de développement durable s'inscrit progressivement dans les politiques environnementales, économiques et sociales, et de façon globale dans les perspectives d'aménagement du territoire et de la ville. Toutefois, le développement durable est encore inégalement intégré par les décideurs locaux en Ile-de-France.

Le développement durable représente un outil d'avenir, facteur de créations d'emplois par l'émergence de métiers nouveaux, de redynamisation de certains secteurs d'activités, et notamment ceux de proximité par un développement des entreprises prestataires de services. Il doit contribuer également à la réduction des inégalités entre territoires. En ce qui concerne la qualité de vie, cet effort nécessaire étant aussi générateur

d'emplois dans des secteurs tels la propreté, les réseaux d'infrastructures.

Des territoires en mouvement

Symptomatiques de la situation économique et sociale, ces territoires sont pour la CFDT des exemples sur lesquels reposent nos réflexions.

Roissy

Avant la construction de l'aéroport Charles de Gaulle, le territoire était rural, l'urbanisation s'y est rapidement développée de manière irréfléchie. A l'est du territoire, limitrophe de la région Picardie, ce phénomène de densification est moins marqué. Des axes routiers importants traversent le territoire. La plate-forme de Roissy regroupe actuellement 85 000 emplois, et après l'installation notamment d'un grand centre commercial, ce nombre passera à 150 000. Les employés sur l'aéroport résident essentiellement en Seine-saint-Denis, Seine-et-Marne, dans l'Oise et sur Paris. Le problème du logement sur le territoire est important et entraîne un éloignement du lieu d'habitation des salariés. Il est essentiel dans les projets de développement du site, que la dimension logement soit intégrée.

Dans le domaine de la formation, la situation est paradoxale. Alors que l'activité économique tourne autour de l'aéronautique et des transports, la CFDT constate qu'en matière d'enseignement ou de formation il n'existe pas d'établissements préparant aux métiers du transport. L'intégration des jeunes dans l'emploi est problématique de même que dans les cursus de stages.

La CFDT préconise que les agences locales pour l'emploi « réservent » des emplois pour les jeunes résidant à proximité des bassins d'emplois.

La Défense

La plupart des unités de production industrielle ont quitté le territoire des Hauts-de-Seine et ont été remplacées par des entreprises de service du tertiaire. Le cœur de cette mutation est à la Défense. Le territoire regroupe sur quelques hectares plus de 150 000 salariés avec un bassin d'emploi secondaire sur Boulogne et Issy les Moulineaux de plus de 80 000 salariés. Ces emplois sont en majorité à forte valeur ajoutée.

Les collectivités territoriales veulent ériger ce territoire en pôle international d'affaires, de recherche et d'enseignement supérieur ; l'accroissement et l'amélioration des surfaces

de bureaux du réseau de communication et du réseau d'information en sont la preuve. Pour la CFDT, ces choix ne sont pas sans risques. C'est pourquoi nous souhaitons y inclure un volet de cohésion sociale et territoriale.

En matière de logement, la concentration des emplois de cadres risque d'augmenter le coût du logement aux alentours et repousser les autres salariés vers des lieux de résidence plus lointains. De plus en plus d'emplois seront en conséquence difficilement pourvus. Cette tendance modifie le paysage du département. Le manque de logements sociaux s'accroît dans son centre. L'unicité sociale qui prévaut dans certaines communes risque de se généraliser.

C'est pourquoi la CFDT souhaite que le développement du pôle majeur qu'est La Défense s'accompagne de dispositifs habitat, transports et équipement.

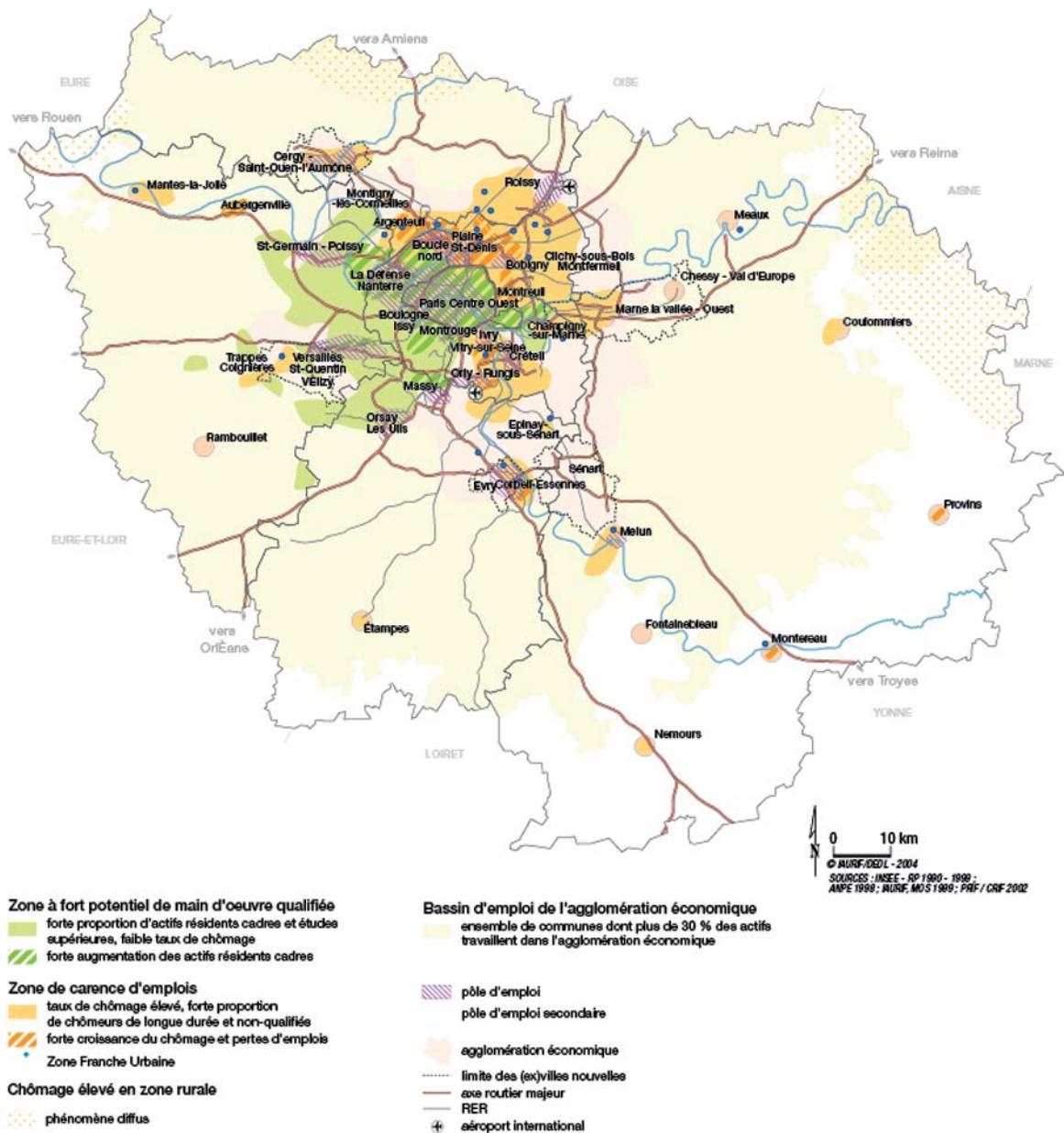


Orly/Rungis

Ce territoire est essentiellement concentré sur une activité économique autour de l'aéroport et du Marché d'intérêt national.

Le pôle Orly-Rungis regroupe des activités stratégiques pour l'Ile-de-France et le territoire national. Avec près de 85 000 salariés, il représente un des plus importants bassins d'emploi francilien.

Marché du travail et des pôles d'emplois



Paradoxalement il est parmi les moins bien desservis en transports en commun, et où le taux de chômage dans les villes voisines est des plus élevés.

Des projets de développement d'activités sont en cours dans les domaines de l'informatique et des hautes technologies à proximité de l'aéroport notamment dans la zone SILIC.

La consolidation et le développement de ce pôle au Sud de Paris doivent s'organiser au travers d'une amélioration des infrastructures et services en intégrant le fait que beaucoup de salariés travaillent avec des horaires atypiques. Une liaison radiale de tramway est prévue entre Villejuif et Athis-Mons, qui doit être complétée par un axe orbital pour faciliter la mobilité avec les autres bassins de vie à l'Est et à l'Ouest.

Le développement et la consolidation de l'aéroport seront effectifs par la réalisation d'une gare TGV. Seulement à cette condition, un centre d'affaires sud francilien complètera ceux déjà existants. L'activité aéroportuaire pourra alors nécessiter le retour de liaisons transatlantiques. La qualité de vie des riverains doit être préservée par la limitation du trafic, du couvre feu et l'amélioration technique des moteurs.

Le MIN de Rungis doit poursuivre sa politique d'investissement, pour répondre aux normes sanitaires, et rester le lieu d'achat privilégié à destination des artisans, commerçants, professionnels des métiers de la bouche.

Une amélioration de la gouvernance du territoire est nécessaire à son développement et favoriserait le portage des équipements et services indispensables à cette zone d'emploi.

Le plateau de Saclay

Il est aujourd'hui le cœur d'un pôle de compétitivité de dimension internationale, et intégré à l'une des 3 nouvelles Opérations d'Intérêt National (OIN).

La CFDT est favorable au principe de cette OIN qui devrait être génératrice d'emplois et constituerait un outil de développement dont devrait bénéficier l'ensemble de l'Ile-de-France. Toutefois, la CFDT estime que des préalables au lancement de l'OIN doivent être établis.

Si l'intégration dans le SDRIF de l'OIN est évidente, une cohérence entre ces 2 documents est indispensable.

L'équilibre emploi/logement économiquement accessible devra être respecté sur l'ensemble du territoire de l'OIN.

Sans parler de ville nouvelle, ce territoire va connaître une profonde mutation. La CFDT

demande que l'aménagement de celui-ci soit une opportunité pour réaliser une ville équilibrée pour tous les salariés et habitants.

En matière de gouvernance, une telle opération en raison de son envergure nous paraît devoir être pilotée par la Région en relation avec l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux et associatifs.

La Vallée Seine Aval

Territoire qui s'étend jusqu'aux confins de la Haute Normandie, il pourrait mieux profiter de l'attractivité de Paris, Cergy-Pontoise et de Rouen.

La vallée Seine Aval regroupe 2 groupes automobiles : PSA et Renault, représentant 50% des emplois industriels et les 10 plus gros établissements du territoire concentrent 2/3 des emplois industriels. La sous-traitance s'est développée autour de ces industries, dont les activités sont liées à la mécanique et à l'électronique.

Cette prépondérance d'une activité mono industrielle, de la concentration des emplois sur un nombre réduit de sites conduit la CFDT à soutenir le pôle de compétitivité sur l'automobile.

Ces éléments font de « Seine Aval » un territoire particulier à l'ouest de Paris, qui se rapproche des problématiques connues dans les pôles urbanisés de l'est parisien : concentration urbaine, population fragilisée et fort taux de chômage. La constitution d'une Opération d'Intérêt National peut faciliter sa requalification, (un seul établissement universitaire est présent !), mais également assurer une cohésion sociale et territoriale aujourd'hui très contrastée entre villes « sensibles » et villes « aisées », souvent limitrophes.

Les confins de l'Ile-de-France

Certaines activités industrielles ont besoin d'un environnement adapté à leur production (isolement lié au bruit, proximité d'une rivière pour utiliser l'eau comme matière première...). De multiples facteurs expliquent la localisation de ces établissements. Les entreprises concernées ont une responsabilité sociale et environnementale à assumer. Cette responsabilité doit s'exercer tant pendant les périodes fortes de production comme au moment de la transformation des outils de production et quand il faut faire face à des changements technologiques.

La CFDT croit possible de créer des dynamiques d'emploi sur ces territoires. Elle peut prendre différentes formes. Par une articulation entre les logiques de branches et les logiques

territoriales, par un soutien et une coopération des acteurs sur un territoire (entreprises, services publics de l'emploi, collectivités territoriales, partenaires sociaux...).

L'exemple du Sud Seine-et-Marne

Pour faire face à des restructurations industrielles, un programme de formation d'envergure a été engagé par les entreprises concernées, les services publics de l'Emploi, l'OPCAREG, le Département, la Région, l'Etat, et les partenaires sociaux. Le Sud Seine-et-Marne a décidé d'aller plus loin encore par la constitution d'un Groupement d'intérêt public (GIP) sur un bassin d'emploi couvrant 7 cantons touchés par les restructurations et un chômage de longue durée supérieur à la moyenne départementale. Le GIP a vocation d'établir une plate-forme de revitalisation et de développement du Sud Seine-et-Marne, visant à développer une action prospective sur les évolutions économiques et assurer un suivi préventif des entreprises, dans la perspective d'une future maison de l'emploi en Sud Seine-et-Marne.

Une telle initiative peut être reconduite sur l'ensemble des territoires franciliens.



Paris et ses quartiers

La capitale connaît depuis peu une légère augmentation de sa population. Ce phénomène s'accompagne d'un changement socio économique des nouveaux arrivants. En raison notamment de la cherté des logements on assiste à un apport de population d'un très haut niveau social, alors que demeure une forte population en situation de précarité tant pour l'emploi que pour les conditions de vie. Par ailleurs, l'insuffisance de grands logements fait que Paris accueille de moins en moins de familles de 2/3 enfants.

Les jeunes étudiants ou salariés sont en grande difficulté pour se loger. A l'opposé, la population des personnes âgées est en augmentation, 50 000 Parisiens ont plus de 80 ans.

L'emploi sur Paris se dégrade régulièrement depuis 1980, actuellement 2 000 000 d'emplois existent dont 400 000 du secteur public, alors que 2/3 des parisiens en activité travaillent hors de la capitale, dont 10% hors de l'Ile-de-France. Ces proportions représentent 600 000 usagers/jour soit des transports en commun, soit d'un mode de transport individuel (90 000 véhicules par jour sortent de Paris). L'activité économique de Paris se concentre sur le secteur tertiaire et celui du commerce avec pour ce dernier un fort développement et une concentration spatiale dans plusieurs quartiers de mono activité qui se crée au détriment du commerce classique de proximité.

Malgré l'importance traditionnelle de l'implantation des administrations centrales sur Paris, de plus en plus d'entre elles s'installent en banlieue parisienne, ce qui est le cas également pour les entreprises du secteur privé, pour des raisons de coût du foncier et du fait que de nombreux immeubles à usage de bureaux dans la capitale ne sont pas conformes aux normes européennes de construction. Ces entreprises se caractérisent, outre le secteur d'activité, par leur petite taille.

Forte de ces constats, la CFDT exprime sa volonté que Paris conserve sa place de principale capitale économique d'Europe, en renforçant son attractivité.

Une politique qui maintienne et développe l'emploi sur Paris, par la mise aux normes européennes des locaux à usage de bureaux, par une Gestion Prévisionnelle de l'Emploi qui permette la reconversion des salariés touchés par des restructurations (Samaritaine...) l'anticipation des besoins à venir en emplois de service à domicile pour les personnes âgées. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est, grâce notamment au tourisme, un fort vivier d'emplois non pourvus. Des actions doivent être menées, en relation avec les syndicats d'employeurs afin d'attirer les jeunes.

En matière de transport, il convient d'assurer une « continuité territoriale » des transports en commun entre Paris et la banlieue. Les dessertes intra-muros doivent pouvoir être accessibles tous les jours sans la fermeture le dimanche de certaines lignes de bus, les délocalisations d'entreprises, d'administrations, d'établissements d'enseignements de Paris vers la banlieue doivent s'accompagner de plans de transport cohérents qui permettent à tous les salariés, étudiants, quel que soit leur lieu de résidence, un accès pratique et rapide...

La politique du logement doit se développer avec pour objectif de favoriser la mixité sociale, par la réhabilitation voire la restructuration de quartiers aujourd'hui paupérisés.

La grande couronne et ses terres agricoles

L'importance des espaces agricoles en Ile-de-France rend de fait ce secteur incontournable en terme d'activité économique et d'emploi. Le secteur de l'agriculture ne s'arrête pas à la production. La valorisation des espaces verts, parcs, bois, forêts en zone urbaine comme suburbaine, conduit ce secteur à développer ses emplois et ses qualifications. Enfin il ne faut pas oublier tous les emplois publics ou privés dans les collectivités, hôpitaux, etc, qui relèvent de ces professions. Au total près de 100 000 salariés sont concernés.



La CFDT constate des difficultés de recrutement pour de multiples métiers. Des conducteurs de machines aux ouvriers polyvalents de l'horticulture, il manque des personnels qualifiés. Le SDRIF peut prévoir un renforcement de la ceinture verte ou la préservation des terres agricoles. S'il n'existe pas une valorisation des emplois ni une action spécifique pour prendre en considération les contraintes des saisonniers (hébergement, transport..), les objectifs du SDRIF risquent de ne pas pouvoir se réaliser.

Les territoires stigmatisés

Pour répondre aux difficultés rencontrées dans de nombreux quartiers, des dispositifs multiples ont été mis en place par les pouvoirs publics, des Zones d'Education Prioritaire, aux Zones Urbaines Sensibles, Grands Projets de Ville et Zones Franches Urbaines. Les opérations de rénovations urbaines vont modifier l'habitat et réaménager l'espace urbain. La Région Ile-de-France doit être pilote d'un réaménagement urbain à grande échelle, le SDRIF son levier d'action.

Les pôles villes nouvelles

Plus de 300 000 emplois ont été créés ou « relocalisés » dans les villes nouvelles depuis leurs créations. La recherche d'équilibre entre habitat et emploi est en voie d'être gagnée dans ces territoires. Cependant, dans les villes nouvelles les moins achevées, demeurent de forts déséquilibres. C'est notamment le cas à l'Est de Paris. Ces territoires doivent rester prioritaires pour accroître encore le nombre d'emplois, réduire l'importance des déplacements urbains. Ce développement de l'emploi doit s'accompagner d'une amélioration de l'offre de logements pour maintenir l'équilibre emploi/logement. La maîtrise du foncier est essentielle pour assurer cet objectif.

Mais la force des Villes Nouvelles, leur dynamisme économique, ne seraient-ils pas non plus leur faiblesse ? Le tissu économique, composé de grands groupes internationaux, de PME de sous-traitance, est soumis aux variations de l'économie. Les conséquences d'une éventuelle crise sont énormes en terme d'emploi : fermetures ou délocalisations signifient pour les Villes Nouvelles, pertes de ressources. Les Villes Nouvelles ne doivent pas être considérées comme achevées mais en évolution constante. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts faits en matière d'infrastructures, de formation, d'habitat, pour conserver les entreprises présentes, et en attirer d'autres sur le territoire de ces agglomérations.

Un travail sur les déplacements urbains alentour est à renforcer car aux confins de ces villes nouvelles, l'urbanisation résidentielle ou économique s'est aussi développée et demande une plus grande mise en cohérence dans une logique de pôle : La mise en réseau d'équipements, d'infrastructures et superstructures, doit s'opérer pour assurer un développement qui ne se limite pas au périmètre des villes nouvelles, mais bien à un bassin de vie plus large.



Chapitre 3



Les Transports que nous voulons

Les propositions de la CFDT

- ◆ Prioriser les transports en commun
- ◆ Améliorer la qualité du matériel roulant et l'information public
- ◆ Améliorer les infrastructures de transports en commun de banlieue à banlieue
- ◆ Réformer le zonage et la tarification
- ◆ Développer l'intermodalité avec des parkings de rabattement gratuits pour les salariés résidant en banlieue
- ◆ Améliorer la participation des usagers
- ◆ Réviser le schéma de fret régional
- ◆ Terminer le contournement Ouest du TGV et créer une gare TGV à Orly
- ◆ Développer l'utilisation des énergies alternatives

Quelles priorités ?

Nos priorités vont à la valorisation des transports en commun et à la complémentarité entre les différents modes pour améliorer les conditions de transports des salariés et l'adaptation de nos services publics aux besoins de déplacement y compris hors travail.

Tenant compte des études indiquant que le réseau routier francilien sera saturé d'ici 15 ans et des contraintes liées à notre urbanisme (nombreuses infrastructures de transport situées à proximité des habitations), nous savons que les transports ne peuvent solutionner tous les problèmes d'aménagement et que tout investissement nouveau a des coûts élevés.

Pour autant notre objectif est d'améliorer l'adéquation entre le lieu d'habitat et le lieu de travail des salariés dans un contexte où la mobilité géographique ou professionnelle se généralise. L'attention des pouvoirs publics doit viser à organiser un temps de trajet entre le domicile et le travail acceptable pour chaque salarié. L'amélioration des conditions de ce transport doit inclure la qualité de l'information y compris dans une autre langue, l'aménagement des guichets, la sécurité...

Pour la CFDT, la durée d'un trajet aller domicile/transport ne devrait pas excéder 40 minutes. Cet objectif est à atteindre y compris quand on réside dans la grande couronne, là où l'éloignement des dessertes de transport en commun rend le transport individuel incontournable pour partie.

Pour favoriser les transports multimodaux (voiture puis transport en commun ferré) et désengorger Paris et la petite couronne de bouchons automobiles, le coût et le nombre insuffisant des parkings d'intérêts régionaux sont un vrai problème. La CFDT demande la

gratuité de ces parkings pour les salariés contraints tous les jours de se déplacer de banlieue à banlieue ou vers Paris. De nouveaux parkings facilement accessibles aux abords de Paris ou de la zone agglomérée sont à aménager.

Le dialogue social territorial interprofessionnel est nécessaire pour mieux répondre aux besoins des usagers tout en préservant les conditions de travail des salariés des entreprises de transport. La question des amplitude d'ouverture est un exemple important de cette nécessaire concertation.

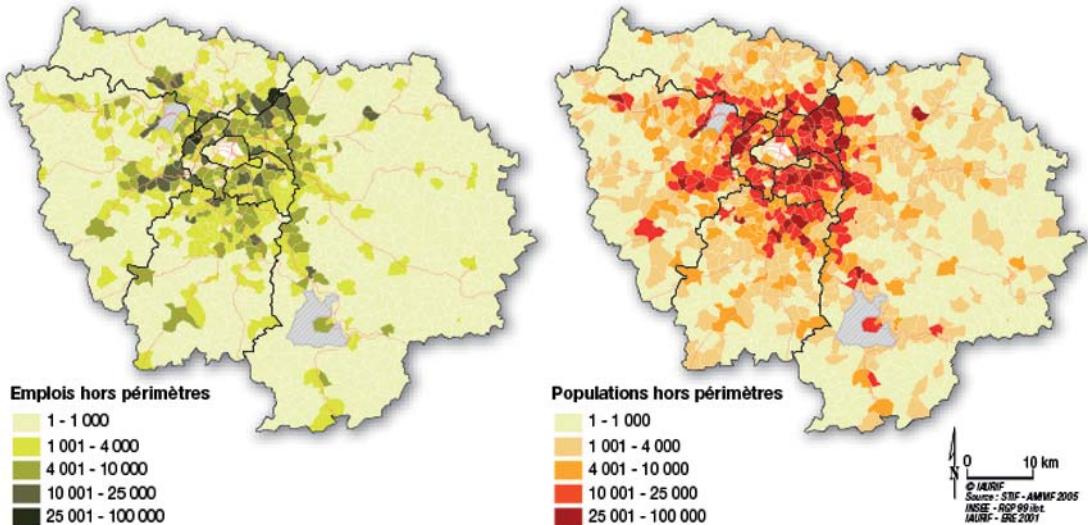
Les grandes infrastructures aéroportuaires

A Roissy Charles De Gaulle, seuls 20% des personnels et des passagers empruntent les transports en commun. La particularité des horaires atypiques rend difficile mais pas impossible l'organisation de transports publics pour tous les personnels y travaillant. Des expériences existent déjà en la matière. Voulant concilier besoins des salariés et besoins des usagers, nous sommes favorables à un projet de liaison CDG express avec Paris. Mais il doit être complémentaire à l'amélioration de la desserte de la zone urbaine allant de Paris jusqu'à Mitry. Les réseaux RER B et D ne doivent pas pâtir d'un tel projet.

L'incidence des taxes aéroportuaires (Billet du Val d'Orly à Antony coûtant près de 15€ A/R en plus de la carte orange) génère un surcoût que nous ne pouvons tolérer. De plus, la localisation et le coût des parkings à la charge des salariés de ces aéroports accentuent les frais.

La CFDT Ile-de-France ne revendique pas un troisième aéroport. La complémentarité entre Orly et Roissy est à poursuivre tout en préservant les règles visant à limiter les nuisances pour les riverains alentours. Une autre

Emplois et populations non desservis par transport collectif lourd (hors périmètre de rabattement) en 2005



complémentarité va se renforcer entre le TGV (destinations métropolitaines et proches européennes) et l'avion (destinations moyennes européennes ainsi que transatlantiques et transméditerranéennes). La priorité doit être donnée à l'interconnexion d'Orly avec le TGV.

Le rail

La poursuite du développement TGV est indispensable pour le polycentrisme.

L'interconnexion et l'achèvement du contournement Ouest du TGV en Ile-de-France sont à réaliser tout comme des infrastructures nouvelles répondant aux saturations prévisibles des réseaux TGV Sud et Nord. Le développement des coordinations inter-régionales pour le TER doit également s'intensifier.



Le réseau RER SNCF

Les correspondances ne sont pas adaptées et le matériel est vétuste.

L'amélioration des RER B et D passe par la création de voies nouvelles au centre de Paris, la suppression de voies uniques comme à Mitry, une voie supplémentaire à Nogent, des rames plus modernes...

Plus globalement, nous souhaitons l'adaptation du réseau ferré aux besoins de la population.

La fréquence aux heures de pointe des trains doit être mieux ajustée même si la poursuite de négociations sur la réduction et l'aménagement de temps de travail peuvent réduire les plages d'engorgement.

Une politique à long terme généralisera les accès pour les handicapés.

De nouvelles infrastructures lourdes en petite couronne sont indispensables en lien avec la « densification » de l'agglomération. Une ligne de métro circulaire en proche ban-

lieue facilitera les interconnexions et améliorera les déplacements banlieue/banlieue auquel il faut ajouter les tangentielles Nord et Sud en grande couronne.

Ceci ne remet pas en cause les investissements en tramways, notamment à Paris sur les boulevards des maréchaux. Le tram semble correspondre aux besoins pour ces boulevards.

Le coût des transports collectifs

La CFDT se bat depuis de nombreuses années pour une prise en charge sociale du transport pour les chômeurs et populations fragilisées en fonction de leurs capacités contributrices. Une réforme de la tarification zonale qui dépend plus du Syndicat des Transports d'Ile-de-France que du SDRIF peut réduire les inégalités territoriales. En effet, les franciliens les plus éloignés du cœur de la métropole au-delà du temps de transport raisonnablement admissible, ne doivent pas supporter un coût plus conséquent. Rappelons que les usagers du réseau optien paient encore plus au travers de leurs impôts locaux. Toute réforme de la tarification doit viser à réduire ces inégalités et inciter à plus de fréquentation pour favoriser l'alternative à l'usage de la voiture particulière.

Comment répondre aux besoins de dessertes des entreprises et des zones d'activités connaissant une grande amplitude d'horaires d'accueil des salariés et clients fournisseurs ? Les plans de déplacement des entreprises sont à développer dans une logique de services avec les aménagements conséquents au sein des Plans de Déplacement Urbains.

Le développement durable dans les transports

Quelles énergies utiliser d'ici 20 ans ? La CFDT est favorable aux énergies de substitution et soutient la recherche industrielle, les innovations technologiques allant en ce sens.





Améliorer les infrastructures routières

Des travaux importants relatifs aux voies routières sont indispensables à différents titres. Tout d'abord, le développement des liaisons TC en site propre demande des réaménagements routiers pour rendre compatible ces modes de transport.

Ensuite, dans le cadre du polycentrisme, des liaisons routières entre grands pôles franciliens sont encore à améliorer et peuvent compléter celles en TC à l'exemple du désenclavement du plateau de Saclay. Enfin, le précédent SDRIF et le dernier contrat de plan Etat/région ne sont pas achevés. Les opérations inscrites de requalification et d'amélioration routière sont à réaliser en portant l'attention sur les bouclages à l'Est et à l'Ouest de l'A86.

Fret

La place pour les transports par voie d'eau est insuffisante. Des grands gabarits de tonnage doivent pouvoir circuler en Ile-de-France que ce soit sur Seine Nord comme sur Seine Est. Des sites facilitant l'intermodalité comme Vigneux doivent pouvoir être développés.

La petite ceinture parisienne ne peut plus être empruntée au vu de l'urbanisation dans ces zones. Par contre la grande ceinture peut faciliter le maillage y compris pour desservir ensuite Paris.

L'incidence de l'installation des grands pôles de fret en grande couronne et au-delà sur la circulation automobile n'est plus à démontrer. La CFDT prône un nouveau schéma régional de la logistique favorisant les sites possédant une intermodalité route/rail, ou route/fluvial. Les grands axes autoroutiers de contournement de l'Ile-de-France doivent être achevés pour améliorer la fluidité du trafic. Ce contournement du fret international limiterait aussi le niveau de pollution de notre région. Enfin, un grand pôle multimodal est à consolider au Nord Est de Paris tout comme la mise en

réseau des pôles aménagés récemment en Seine-et-Marne. Dans ce département les gabarits routiers devront être réaménagés en conséquence pour ne pas congestionner le trafic routier de l'Est Francilien.

Ce schéma doit inclure la question des transports et du stockage de produits dangereux : où et comment en Ile-de-France ? Nous n'avons pas à reléguer à d'autres régions tout ce qui est nuisance. Comment aménager des sites industriels pouvant représenter des risques chimiques ou polluants sans oublier les nuisances liées aux transports de ces matières ou matériaux ? La concertation et l'anticipation sont incontournables pour ce faire.

La desserte de la zone agglomérée

Comment mieux organiser les livraisons par camion dans Paris, comment créer des dessertes multimodales, quelle utilisation des emplacements réservés aux livraisons ? Voici quelques questions qui nécessitent une cohérence entre le SDRIF et le PDU de Paris. La CFDT est favorable à l'exploitation de pôles logistiques urbains favorisant la desserte (y compris pour la messagerie) de la zone dense francilienne. Cette organisation de la desserte urbaine doit pouvoir s'inclure dans le SDRIF par la localisation d'hôtels logistiques sur Paris et en petite couronne, par l'aménagement adapté de ces équipements pour éviter de générer des nuisances aux habitants, par des plans de circulations spécifiques...

Conclusion

L'organisation des transports des personnes et de marchandises est indissociable d'un plan d'aménagement global en Ile-de-France : foncier, économique, habitat, services à la population. L'ensemble des acteurs doit se mobiliser pour offrir aux salariés et autres usagers des conditions de transport optimum en temps, en confort et en coût, en privilégiant les modes de transport compatibles avec un développement durable. A cet effet, doivent être prioritaires l'amélioration des dessertes et la qualité des transports en commun (en nombre, en modernité, en accès intermodaux et inter-banlieues..).





Une politique de l'habitat pour réduire les inégalités sociales et territoriales

II *Les propositions de la CFDT*

- ◆ Recréer le parcours résidentiel pour les franciliens
- ◆ Construire massivement des logements
- ◆ Mettre en chantier et rééquilibrer territorialement les logements socialement accessibles
- ◆ Développer des outils modérant le coût du foncier
- ◆ Mettre en œuvre la garantie des risques locatifs
- ◆ Planifier la construction de logements adaptés s'adressant aux étudiants, jeunes salariés, handicapés, personnes âgées...
- ◆ Soutenir l'investissement pour des constructions à haute qualité environnementale, en assurant la préservation et la valorisation de nos espaces naturels
- ◆ Mettre en cohérence habitat/équipements/emploi

Avoir un logement et un habitat de qualité est une condition essentielle à l'équilibre et l'épanouissement des individus et facteur d'intégration sociale.

Une mauvaise qualité de logement veut dire : nuisances sonores, problèmes de sécurité, d'insalubrité, de dégradations, d'absence de propreté... Peut s'ajouter à celà un manque de services publics, d'équipements collectifs et de commerces de proximité, la suroccupation des lieux, et l'enclavement.

Une telle situation a des conséquences graves sur les habitants. Les enfants sont les premières victimes du saturnisme ou de maladies respiratoires.

Les adultes sont victimes entre autres d'insomnies, de stress, de maladies dépressives. Autre problème d'importance, la scolarisation. Le fait de ne pouvoir disposer d'un lieu personnel et calme a des conséquences directes sur les difficultés rencontrées à l'école et au final sur l'échec scolaire.

L'emploi n'est pas épargné. L'échec scolaire mais aussi le fait d'appartenir à un territoire stigmatisé rendent la situation des jeunes en recherche d'emploi largement plus difficile et entraînent la marginalisation des adolescents et jeunes adultes.

Des inégalités territoriales

L'Ile-de-France est marquée de profondes inégalités notamment au travers du déséquilibre logement/travail à l'Est et au Nord-Est avec une concentration du logement social sur un très petit nombre de communes.

En l'absence de moyens énergiques, avec une montée du chômage et de l'exclusion, de par la dégradation du bâti au fil des ans, les phénomènes de territoires relégués voire de ghettoïsation se sont multipliés.

Un rôle régional à renforcer

Quel est le niveau territorial pertinent pour la conduite d'une politique du logement ? La CFDT Ile-de-France a indiqué son souhait d'une cohérence régionale en matière de logement et donc d'un pilotage régional qui est l'objet d'un large consensus.

Finalement l'Etat en a décidé autrement, laissant la main aux autres collectivités territoriales. Cette position renforce évidemment la défense des « prés carrés » génératrice d'immobilisme.

Il apparaît donc plus que jamais nécessaire de construire une articulation entre la politique régionale, celles propres aux collectivités territoriales et celle de l'Etat. La CFDT se retrouve à ce sujet dans les propositions émises par le CESR.



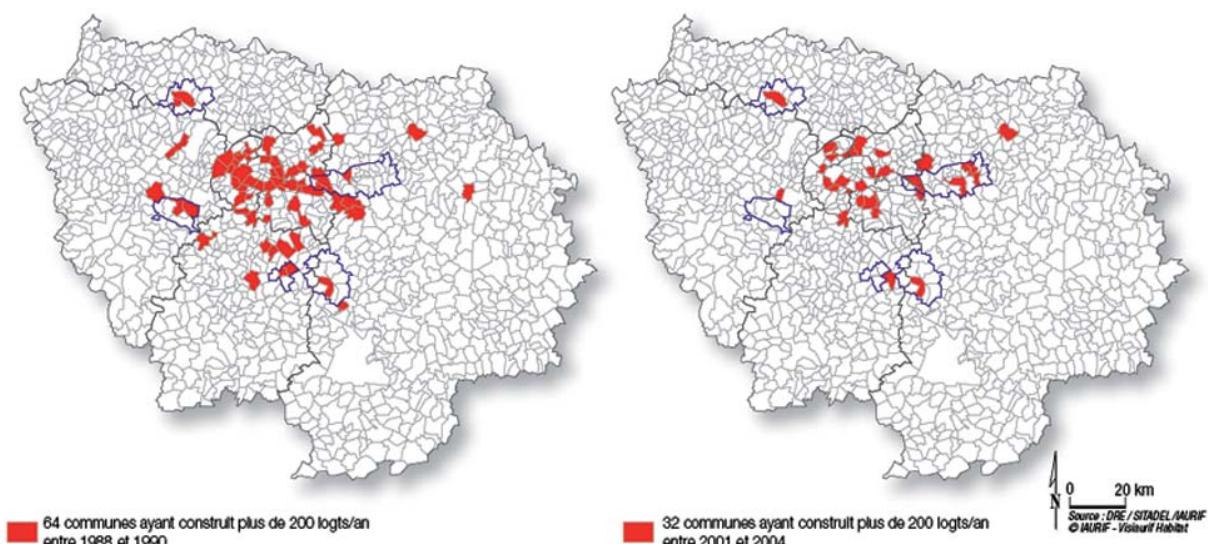
Rappelons que 606 000 logements ont été construits dans la période 1990-2004 au lieu des 742 000 prévus avec des taux de réalisation de 92% à Paris, de respectivement 81% et 80% en petite et grande couronne. Aujourd'hui les chiffres sont de 35 000 logements par an pour un objectif de 53 000 selon le précédent SDRIF. Nous assistons parallèlement, à une construction de logements en pleine expansion en France mais paradoxalement pas en Ile-de-France, région qui présente le plus de besoins !

Au vu de cette crise plusieurs dispositifs ont émergé : rapport cadre de la Région « logement grande cause régionale » - débats dans le cadre du SDRIF - mise en place du Comité Régional de l'Habitat - Etablissement Public Foncier Régional et départementaux. Opérations d'Intérêt National arrêtées par l'Etat...

Des objectifs ont été annoncés en lien avec ces dispositifs. Comment aller au-delà des effets médiatiques ? En agissant en complémentarité et non en concurrence, en faisant cohabiter les objectifs du SDRIF de 60 000 logements par an sur dix ans avec ceux du rapport cadre régional d'une production de 120 000 logements sociaux en 6 ans et de 120 000 réhabilitations pour la même durée.

Le coût élevé et la rareté du foncier dans notre région constituent un handicap important à la construction de logements en général et de logements sociaux ou socialement accessibles en particulier. La densification permet d'y répondre en partie. La CFDT a soutenu l'idée de la création d'une agence publique foncière régionale. Espérons que la constitution de trois agences départementales en parallèle ne sera pas un frein.

Communes construisant plus de 200 logements par an, comparaison des périodes 1988-1990 et 2001-2004



Le logement vacant

Au-delà des polémiques sur les chiffres de la vacance entre l'INSEE (136 000 à Paris soit 1/3 de la Région) et la Direction Générale des impôts (30 000 avis d'imposition sur Paris), les actions entreprises pour réduire le taux de vacance ne doivent pas être réduites.

Comment répondre à l'urgence sociale que connaît l'Ile-de-France ? Par une augmentation et amélioration de l'hébergement d'urgence (sortir de l'aberration de la facturation de nuits d'hôtels) et l'éradication de l'habitat dangereux et indigne. Les propositions de la Région d'un plan en faveur d'une véritable hôtellerie sociale (création ou réhabilitation de 1 000 chambres) peuvent y contribuer. De même, il ne faut pas oublier les dispositifs en direction des copropriétés en difficulté.

Une construction massive de logement social

Actuellement 340.000 demandes sont en attente (+ 20% en dix ans). Les délais d'attente sont de plusieurs années (entre 3 et 10 ans selon les lieux). La CFDT préconise une politique sociale du logement non limitée au logement social. Notre organisation met aussi en valeur la notion de logement socialement accessible.

La CFDT souhaite un rééquilibrage territorial du logement social (plus de 50% concentré dans moins de 10% des communes franciliennes).

Des logements adaptés

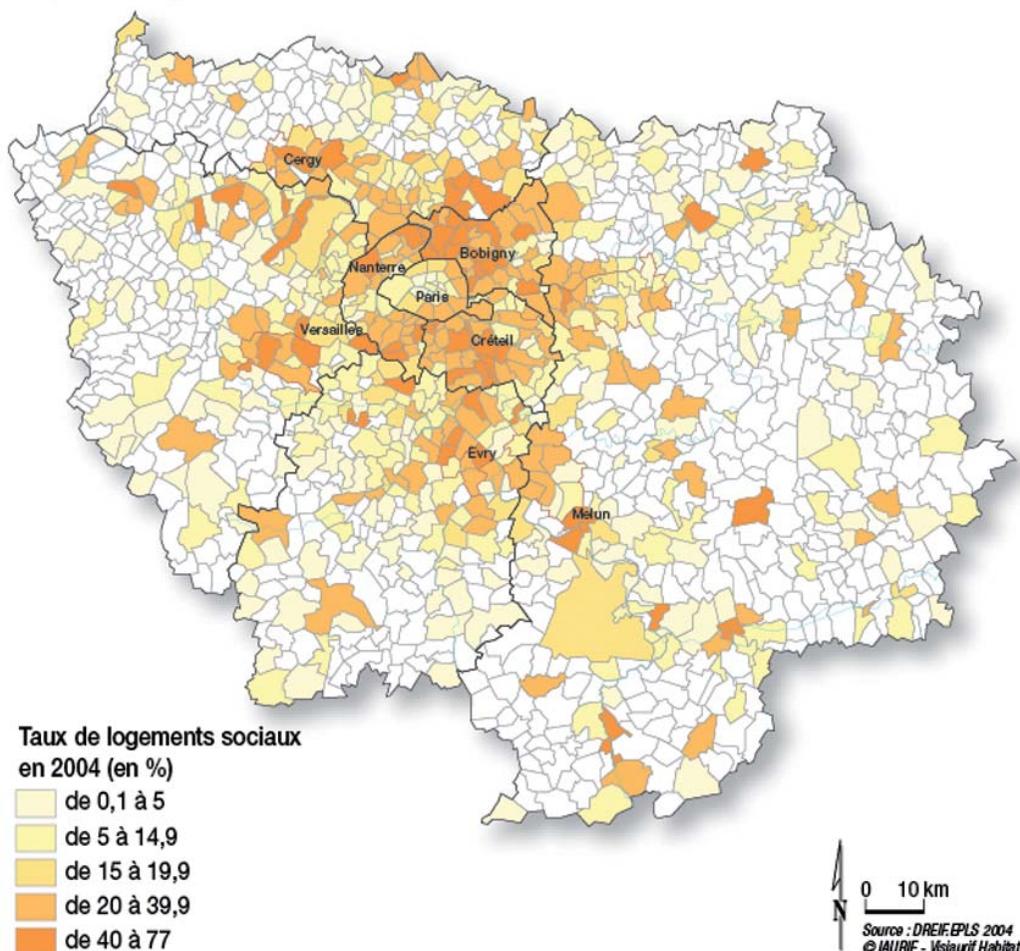
Concernant le coût du loyer et son évolution, le taux d'effort demandé aux ménages franciliens n'a fait que croître ces dernières années y compris pour les familles aux revenus les plus modestes.

Donner tant aux bailleurs qu'aux locataires une garantie de solvabilité est une revendication portée à l'origine par la CFDT sous la dénomination de couverture logement universelle.

Il faut créer aussi du logement intermédiaire, rétablir la chaîne du logement appelée aussi parcours résidentiel allant du premier logement en tant que jeune jusqu'à l'accession à la propriété. Cette étape devait notamment faciliter la sortie du logement social. Elle est actuellement quasi impossible en Ile-de-France du fait de l'écart trop important entre le montant du loyer en parc social et la sortie vers le privé ou l'accession.



Le parc de logements sociaux en 2004



Des réalités nationales sont plus marquées en l'Ile-de-France : nombre de divorces - familles monoparentales - familles recomposées. Il y a besoin de grands logements (familles nombreuses ou recomposées) tout comme il faut intégrer les besoins de mobilité dans le parcours résidentiel avec l'évolution de la famille, et le phénomène de vieillissement de la population.

Pour tous les publics

Concernant l'hébergement des personnes âgées, l'Ile-de-France est mieux pourvue qu'au niveau national en logements-foyers mais nettement en dessous concernant le taux d'équipement total (maisons de retraites médicalisées). Pour les personnes handicapées se pose le problème de l'accessibilité tout comme l'hébergement spécifique. Pour ce qui est des jeunes et des jeunes couples le coût du loyer se pose de façon encore plus forte du fait du salaires en début de carrière. Notons également un manque crucial de structures d'accueil pour jeunes travailleurs apprentis et étudiants.

Par ailleurs nous souhaitons engager une réflexion et travailler sur des mesures autour des discriminations dans l'accès au logement avec le Conseil régional et l'ensemble des bailleurs sociaux et privés.

Le rêve de l'accession à la propriété, du pavillon avec jardin reste un mythe bien français. La densification peut conduire à valoriser plus les maisons de ville ou les appartements que les maisons individuelles. Dans tous les cas, la chaîne du logement doit pouvoir inclure l'accession des ménages à la propriété en tout lieu francilien même sans bénéficier de revenus élevés.

Logement et développement durable

La logique de développement durable implique de préserver et valoriser les espaces verts, les bois forêts, étangs, rives et rivières... Une veille publique sur les sites dangereux (Seveso, zones inondables...), responsables de désagréments multiples (sites industriels, aéroports, autoroutes, voies ferrées...) est à développer. Enfin la qualité de la construction des bâtiments est à prendre en compte. La CFDT est favorable à la généralisation des bâtiments HQE (haute Qualité Environnementale) et à toute incitation fiscale ou financière pour son développement.

Le respect de normes de sécurité, environnementales (insonorisation, hygiène), des règles standard de confort, un entretien permanent du parc immobilier (réparation rapide des pannes et des dégradations)... sont également des éléments indispensables à une politique du logement en Ile-de-France.

Chapitre 5



Des équipements et services de proximité répondant aux besoins des salariés

L*es propositions de la CFDT*

- ◆ Augmenter les équipements de garde de la petite enfance
- ◆ Concevoir un schéma régional des structures d'accueil 0 à 6 ans
- ◆ Aménager des équipements et services à moins de 30 minutes du domicile
- ◆ Créer un label HQSE (Haute Qualité Sociale et Environnementale) pour les zones d'activités
- ◆ Faciliter un accès équitable de tous à la culture et aux loisirs

Des équipements et services dans un territoire vivant

La région Ile-de-France est un territoire de contrastes. Contraste entre ses visages, ceux fortement urbanisés et ceux ruraux, contraste également entre ses populations et leur répartition sur le territoire.

Vouloir une région attractive et accueillante pour tous passe donc par une structuration des équipements et services rendus à la population.

L'évolution de l'organisation du travail et des modes de vie l'augmentation du taux d'activité des femmes ainsi que l'émergence de nouveaux besoins font que les services tiennent une place essentielle dans la vie quotidienne des Franciliens. Sont concernés la santé, la culture, les loisirs, l'accueil de la petite enfance, les services aux personnes âgées et les services d'aide et d'information... Le SDRIF doit corriger les insuffisances actuelles dans l'accueil et l'accessibilité des équipements et des services.



Les parents franciliens doivent pouvoir choisir le mode d'accueil pour leurs enfants non encore scolarisés. Le taux de natalité francilien de 15,5 pour mille en 2003 est plus élevé que la moyenne métropolitaine (12,7 pour mille). La proportion des familles monoparentales ou recomposées a augmenté fortement.

S'ajoutent à ces évolutions socio-démographiques :

- les temps de trajet domicile/travail,
- les difficultés d'accès ou de retour à l'emploi des mères de famille qui, par choix ou contrainte, ont interrompu leur travail pour élever leurs enfants,
- la répartition inégale et insuffisante sur le territoire francilien des assistantes maternelles,
- les difficultés persistantes à recruter dans le secteur de la petite enfance dues au manque de valorisation et à l'absence de reconnaissance de ces métiers dans la garde individuelle.

Comment conforter l'attractivité de l'Ile-de-France auprès des familles avec enfants, alors que les besoins non satisfaits des familles en matière d'accueil des jeunes enfants, tous modes confondus sont de plus en plus importants ?

L'accueil des 0-6 ans

Une des premières mesures à prendre est la mise en oeuvre d'un schéma régional d'orientation de l'accueil des 0-6 ans.

Un recensement des besoins territoriaux doit conduire à un rééquilibrage des structures collectives d'accueil au niveau de la Région. Si de nombreuses structures existent à Paris et en petite couronne et aux abords de cette dernière en grande couronne, le reste du territoire régional ressemble plus à un désert.

Le manque de professionnels ainsi que les limites financières des communes nécessitent le soutien de la Région pour la création de structures d'accueil en tenant compte du potentiel fiscal et de la typologie des familles concernées.

La CFDT considère bien évidemment que la création de structures n'est pas la seule solution aux besoins recensés. Il faut « jouer » sur l'ensemble des moyens d'accueil pour permettre aux parents d'avoir un véritable libre choix pour leurs enfants.

L'accès aux services

Les franciliens, qu'ils résident en centre ville urbain ou en zone rurale, doivent bénéficier de services similaires. La CFDT demande que pour tous, un accès à moins de 30mins du domicile soit possible pour pouvoir bénéficier de services tels que : cabinets médicaux et médico sociaux, équipements sportifs, culturels, services de l'emploi, documentation et information au public, et espaces culturels. Ces services et leurs conditions d'accès sont une condition du bien-être de chacun.





Une inégalité existe entre territoires bien dotés et d'un accès facile, et ceux où l'offre est limitée ou même inexistante. Nombre de quartiers en difficulté sont dans un quasi abandon, les services publics ont déserté ces quartiers où les commerces disparaissent. Pour d'autres raisons, les ruraux pour la plupart issus des villes ne retrouvent pas les services dont ils disposaient et chaque démarche ou activité, sportive, culturelle, devient compliquée, et nécessite une organisation personnelle contraignante.

A l'heure où la population francilienne est jeune mais vieillissante, où les structures familiales sont en évolution et génèrent de plus grands besoins, où le coût du logement

et l'aspiration à vivre hors des centres villes conditionnent la mobilité sociale, un volet prévoyant un développement des équipements et services doit être intégré dans le prochain SDRIF.

Le développement de guichets uniques, maisons ou bureaux du temps, permettrait aux usagers d'effectuer un grand nombre de démarches de façon rationnelle. Ces structures doivent également intégrer dans leur fonctionnement les modifications des pratiques de travail : horaires décalés, variabilité dans le temps de travail. Dès lors, les amplitudes horaires des services doivent coïncider au mieux avec les besoins des usagers. Ces lieux, parmi d'autres, doivent également concourir à la réduction de la fracture numérique qui touche une population qui n'a pas accès aux nouvelles technologies de l'information, et qui en est fortement pénalisée dans ce que sont devenus des actes de la vie quotidienne. Dans ce domaine, la Région doit contribuer à assurer l'accès de tous les Franciliens aux NTIC dans les mêmes conditions de service et de qualité de produit.

Les activités commerciales, telles qu'elles se développent aujourd'hui, peuvent aggraver les inégalités. En effet, l'accès aux hyper et grands centres commerciaux ne sont souvent possibles qu'en voiture. En centre ville de plus petites surfaces doivent s'installer pour répondre en particulier aux besoins de personnes âgées non motorisées.



L'offre culturelle et de loisirs est également essentielle, elle permet, outre l'épanouissement de la personne, d'établir un lien social entre les individus quel que soit leur origine sociale. Ces activités sportives, culturelles..., doivent ainsi être accessibles pour tous, que ce soit par une implantation judicieuse près des lieux de vie, ou par leur coût. En effet, les tarifs, publics ou privés sont aujourd'hui souvent trop élevés et empêchent les familles modestes de bénéficier de la plupart des activités offertes sur leur territoire.



Favoriser l'intégration sociale des salariés

Quels sont les critères déterminants pour favoriser l'implantation d'entreprises étrangères sur un territoire donné ?

Pour la CFDT une faible fiscalité locale n'est pas le premier critère. C'est une offre de haut niveau en matière de services publics et de services marchands.

C'est pourquoi la CFDT souhaite qu'une démarche Label qualité sociale et environnementale soit étendue aux zones d'activité franciliennes comme il existe des labels HQE pour les constructions ou agenda 21 pour le développement durable.

Cette zone LQSE, possèderait un plan de déplacement urbain et des plans de déplacement d'entreprise élaborés en concertation par les collectivités locales responsables, les entreprises concernées en associant les comités d'entreprises là où ils existent.

Un guichet conseil pour aider les salariés dans leurs démarches leur ferait gagner un temps précieux. La restauration du midi serait organisée à l'intérieur du périmètre ou à proximité avec un restaurant inter-entreprises et quelques restaurateurs privés. Une zone commerciale proche serait valorisée y compris par des semaines promotionnelles à l'attention des salariés par l'intermédiaire de leurs structures sociales. Pour rechercher un logement, là aussi ce même guichet conseil pourrait orienter les intéressés vers les collecteurs du 1% logement, les organismes HLM, les services logement ou urbanisme des collectivités, l'ADIL...

Dans une zone d'activité de plusieurs milliers de salariés comprenant des entreprises de diverse importance et d'activités de nature différente, ce n'est pas une convention collective unique qui peut asseoir les droits des salariés. Certains aménagements ne relèvent pas du droit du travail. Enfin, les décideurs sont divers et les solutions à mettre en place sont complexes. C'est pourquoi en règle générale seules les très grandes entreprises peuvent organiser en interne cette logique du LQSE ou mobiliser les pouvoirs publics pour y contribuer.



Cette logique sur un plan territorial a plusieurs avantages :

- Mobilisation et coopération services publics/services marchands
- Projets communs de dynamisation du tissu socio-urbain
- Mise en cohérence des différents plans et schémas existants, régionaux ou locaux.
- Développement de structures accueil inter-entreprises : crèches (garantie par des contrats Enfance-entreprises), restauration collectives...
- Développement d'offre de transports et services divers complémentaires...

Elle permet aussi de rompre avec les risques de disparition des services publics y compris en zones urbaines. Elle peut s'étendre en grande couronne sur tout un périmètre pour ne pas provoquer de nouveaux déséquilibres entre zones urbaines et zones rurales.

Groupe de pilotage : Philippe Boroukhoff, Lahouari Boubeker,
Françoise Lareur, Jean-Jacques Pérot, Jean-Paul Rueff

Photographies : Philippe Boroukhoff, Lahouari Boubeker,
Jean-Jacques Denizard, Fabrice Gombert, Virginie Ivillard, DR

Conception graphique et mise en page : Virginie Ivillard

Imprimerie J-M Barbou : 8 rue Marcel Dassault 93140 Bondy



CFDT Ile-de-France

78 rue de Crimée - 75019 Paris

Téléphone : 01 42 03 89 00 - Fax : 01 42 45 25 33

www.cfdt-iledefrance.fr - ile-france@cfdt.fr